

## Sommaire

1 • **EDITO**  
par Christophe MAGNAN

2 **LE DOSSIER :**

**SOLIDARITES FAMILIALES  
ET SOLIDARITE PUBLIQUE**

1: REGARD SUR LES  
SOLIDARITES FAMILIALES

- Les aidants invisibles, le véritable défi de la dépendance

3 • « L'École des Parents et des Educateurs des Bouches-du-Rhône »

- L'adoption, forme de solidarité familiale

4 • Une nouvelle association : « Parrainage de Proximité des Bouches-du-Rhône »

- Biennale de l'Intergénération

5 **2 : LE LOGEMENT  
PROBLÈME NUMÉRO 1  
DES FAMILLES**

- « Habitat et Humanisme »

6 • « Familles Gouvernantes »  
• « L'association HANDITOIT »

7 • Et les jeunes, que disent-ils ?

- Alors faut-il préconiser Solidarités familiales ou solidarité publique ?

8 • Vos **DROITS**

**Udaf 13**  
« la voix des familles... »

UDAF DES BOUCHES-DU-RHÔNE  
[www.udaf13.fr](http://www.udaf13.fr)

# Udaf 13

## LE DOSSIER

### La Solidarité ? une responsabilité partagée.

Malgré sa violence et son caractère éminemment douloureux pour nos concitoyens et plus particulièrement pour les plus fragiles, il semble que la crise structurelle de forte intensité qui secoue notre pays aura au moins eu le mérite de mettre en évidence quelques vérités que nous avons collectivement tendance à oublier.

La première est que l'Etat ne peut pas tout, que son budget n'est pas extensible à souhait, que son endettement croissant ne saurait être prolongé indéfiniment sans mettre en péril la vie des générations à venir et qu'il convient aujourd'hui d'agir dans la limite de contraintes intérieures et de contraintes internationales.



De fait les politiques publiques ne peuvent se soustraire aux contraintes de leur financement et la limite d'acceptabilité des prélèvements fiscaux semble désormais atteinte dans notre pays.

Il convient donc d'explorer d'autres voies pour assurer l'avenir. Cela est d'autant plus nécessaire que d'énormes défis se présentent encore à nous : le défi du vieillissement de la population et de l'accompagnement des anciens, le défi de la natalité et des dispositifs d'accueil du jeune enfant qui restent très insuffisants, le défi de la conciliation vie personnelle-vie professionnelle, le défi de l'insertion des jeunes dans notre société, le défi de la protection des personnes vulnérables (dont les personnes handicapées).

Parmi ces autres voies possibles il en est une discrète mais d'une efficacité inégalée, qui ne cesse de s'adapter aux nécessités de la société et qui mobilise huit millions de nos contemporains : c'est celle des solidarités familiales.

Nous avons souhaité en faire le thème central de cet UDAF info car plébiscitée par 98% de nos concitoyens comme étant « importante voire très importante », la famille est de toute évidence une des clés de l'avenir.

Les solidarités familiales agissent en effet à tous les âges et dans tous les domaines de la vie.

Les réalisations qui illustrent cet UDAF Info traduisent de façon très incomplète, tant les exemples abondent, la diversité des domaines et des formes de solidarités familiales.

Il est aujourd'hui venu le temps de reprendre conscience de l'exceptionnel potentiel qu'elles recèlent pourvu qu'un cadre législatif facilite leur éclosion et leur développement.



**Christophe MAGNAN**  
Président de l'UDAF des Bouches-du-Rhône

## LES SOLIDARITÉS FAMILIALES EN 1<sup>ÈRE</sup> LIGNE...

Avant 1789, le lien social était fondé sur des appartenances, corporatistes ou héritées.

La Révolution, en reconnaissant que les individus étaient libres et égaux en droit, a malmené cette conception ancestrale du lien social ; l'article 1202 du Code civil de 1804 a défini la solidarité tel « un engagement par lequel des personnes s'obligent les unes pour les autres et chacune pour tous » reconnaissant ainsi la place respective dans la société de la personne humaine et du collectif.

Sous la III<sup>ème</sup> République, alors que s'affrontaient un libéralisme offensif et un socialisme collectiviste, sous l'impulsion de Léon Bourgeois en 1904 le rôle de l'Etat s'est imposé comme étant à la fois le garant et l'opérateur de l'obligation de chacun envers tous, fondement du modèle social à la française.

Enfin, il a fallu attendre le pontificat de Jean-Paul II pour que la solidarité devienne une doctrine sociale de l'Eglise catholique, jusque là fondée sur la charité.

Les actions de solidarité ont depuis pris des formes variées à différents niveaux :

- au niveau de l'Etat, elles sont complexes, et entraînent trop souvent des rapports de domination et de dépendance qui les éloignent des principes fondés sur la réciprocité,
- sur le plan privé et particulièrement familial, dans un contexte ambiant d'épreuves et d'affaiblissement des devoirs personnels et familiaux, l'esprit de famille est plus que jamais présent et intense. La solidarité en est le ferment et l'activateur.

Comprendre la solidarité familiale, dans sa diversité et sa complexité, ne peut se limiter à un inventaire des manifestations et de leurs effets. Dans ce qui suit, l'objectif est d'extraire des formes simples de solidarités familiales, de n'en retenir que quelques cas, ainsi le militant se construit-il une représentation de ce qu'est la solidarité familiale, composante du pacte social.

# 1 REGARD SUR LES SOLIDARITÉS FAMILIALES

## Les aidants invisibles, le véritable défi de la dépendance

Ils sont en France plus de huit millions. Ce sont des femmes, des hommes, des seniors et de jeunes adultes. Ils sont invisibles. Mais sont aussi indispensables que l'air qu'on respire...

Ce sont les aidants « naturels », « familiaux », « proches », « bénévoles » ou encore « informels », qui, au seul titre d'un lien affectif, portent assistance à une personne en perte d'autonomie. Ce peut être vous, nous, n'importe qui, aujourd'hui ou demain, car nous sommes tous des aidants en puissance.

Ils sont un sel de la terre, qui font vivre au quotidien de magnifiques valeurs de solidarité, de courage, de bienveillance, et participent massivement aux enjeux économiques du financement de la dépendance puisque leur contribution représenterait de 7 à 17 milliards d'euros, selon les sources, si leur action était rémunérée comme celle de professionnels.

### UN TIERS DES AIDANTS MEURENT AVANT LE PROCHE QU'ILS ACCOMPAGNENT

Et la loi de réforme de la dépendance attendue depuis des années vient encore d'être reportée sine die. Les aidants sont directement touchés par ces retards accumulés de rapports en reports.

Ces essentiels invisibles qui ne demandent rien ont pourtant besoin de tout. D'information, de formation, de temps de répit, de soutien psychologique, de mesures leur permettant de concilier aide de leur proche et vie professionnelle...

Connait-on assez ce chiffre terrifiant : un tiers des aidants meurent avant le proche qu'ils accompagnent, et même 40 % d'entre eux lorsqu'il s'agit d'un malade frappé d'Alzheimer ?

### DIFFICULTÉS PROFESSIONNELLES

Il y a l'épuisement physique, le stress, la réduction de leur temps de sommeil, la négligence de leur propre santé.

Il y a la détresse morale, la solitude, la culpabilité de penser ne jamais en faire assez, voire la honte des instants où l'on ne supporte plus cet être que l'on aime tellement. Il y a l'isolement social, les relations familiales affectées, les amis que l'ont voit moins, puis plus du tout, le sacrifice des loisirs comme de toutes les occupations moins prioritaires que d'autres. Il y a les difficultés professionnelles, les retards, les absences, l'obligation, souvent, d'en venir au temps partiel, voire de renoncer à travailler. Ces aidants n'ont pas besoin de statues mais de statut, pas d'être admirés ni plaints, mais aidés et accompagnés.

### LES SEULES AIDES VIENNENT DES ASSOCIATIONS

Aujourd'hui, les seules aides véritables et adaptées qu'ils reçoivent viennent des associations, qui ont été les premières à identifier les problèmes et leurs enjeux. Elles poussent les aidants à se reconnaître comme tels, à rompre la solitude, elles fédèrent les engagements, capitalisent les expériences, proposent des soutiens psychologiques, des formations, des lieux de rencontre, des activités de répit...

Ce travail est irremplaçable. Mais il faudrait être aveugle pour penser que l'engagement des associations peut suffire. Dès 2006, la Conférence de

la famille demandait de concevoir le rôle des aidants « comme un véritable service public ». En juillet 2010, une note du Centre d'analyse stratégique a parfaitement identifié les enjeux majeurs des aidants.

Deux ans plus tard, en avril 2012, un rapport de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie constatait encore que l'aide aux aidants « ne s'est pas développée de façon homogène et reste à ce jour insuffisante et peu structurée ». Que faut-il de plus ? Que faut-il encore attendre ?

Si l'on mesure les enjeux dans une société où le vieillissement est inexorable, il est essentiel d'aller au-delà, de sonner la mobilisation générale de tous les acteurs publics ou privés, du corps social et des entreprises.

**Jérôme GRIVET,**  
Directeur Général

du Crédit Agricole Assurances





## L'École des Parents et des Éducateurs des Bouches-du-Rhône

L'EPE des Bouches du Rhône accueille et rencontre depuis une trentaine d'années des adultes, des parents, des enfants, des adolescents, des couples, des familles et des professionnels des secteurs éducatif, sanitaire et social dans la singularité de leur histoire et de leurs pratiques. Elle les reçoit dans le cadre de ses actions de :

- **Formation** (Formation continue pour les professionnels des secteurs éducatif, sanitaire et social)
- **Animation** (Rencontres thématiques auprès d'enfants, d'adolescents et d'adultes)
- **Consultation** (Éducatives et psychologiques pour parents, adultes, enfants et adolescents)

### DES OBJECTIFS

L'École des Parents n'est pas une école « ordinaire ». Elle n'entend pas délivrer un enseignement aux parents, ni aux éducateurs. Elle souhaite leur permettre de prendre de la distance vis à vis de l'enfant en s'interrogeant utilement sur eux-mêmes, en mettant en paroles les sentiments souvent contradictoires qu'ils éprouvent forcément au cours du quotidien partagé avec ceux dont ils ont la responsabilité. Ainsi, le questionnement indispensable à tout acte éducatif s'en trouvera-t-il favorisé et étayé.

Être parent(s), être en position éducative c'est donc, entre autre, accepter que les rapports avec les enfants fassent questions, commentaires, hypothèses, éventuellement conduisent à changer d'attitude. Ce travail de réflexion, nous proposons qu'il se fasse en présence d'un tiers extérieur au milieu familial.

Ce dernier ne détient pas pour autant la vérité, il ne professe pas, ne donne pas de recette mais permet, tout en respectant la particularité, le style de chaque famille, l'émergence d'une

référence externe qui rompt la dualité parent(s) - enfant(s), ouvrant par là même, la famille vers l'extérieur.

### UNE ÉTHIQUE

Respect de chacun dans sa singularité et ses dimensions relationnelles, culturelles et sociales.



### DES INTERVENANTS

Des psychologues cliniciens et des Conseillers conjugaux et familiaux travaillent en synergie dans le but :

- D'aider les parents, les couples, les enfants et les adolescents à développer leurs ressources personnelles et leurs capacités d'analyse, afin que chacun occupe une position active dans sa vie.
- De donner les moyens, aux professionnels et aux organismes engagés dans la relation éducative, d'élargir leurs connaissances, d'approfondir leurs réflexions, d'analyser leurs pratiques professionnelles.

**Sébastien VIOLETTE,**

*Président de l'École des Parents et des Éducateurs*

*Tél. : 04 91 33 09 30*

*Mail : contact@epe13.com*

## L'adoption, forme de solidarité familiale

En France, le nombre de couples ou de personnes seules qui souhaitent devenir parents grâce à l'adoption est régulièrement en baisse depuis quatre ans (28181 en 2008, 20462 en 2012).

Il en est de même pour le nombre d'agréments (7027 en 2008, 5332 en 2012). Cette situation ne peut pas laisser indifférent le militant familial dont la mission est de promouvoir, défendre et représenter les intérêts des familles.

L'adoption, variante de l'entrée en famille, trouve ses fondements dans la construction d'une relation d'aide, une des composantes de toute solidarité familiale.

Adopter c'est surtout relever un défi humain et moral auquel sont confrontés souvent des couples qui aspirent à dépasser une situation d'échec. La construction d'un lien de filiation, juridique mais

surtout éminemment psychique, entre des parents et un enfant est leur choix, un choix qui n'appartient qu'à eux, un choix solidaire qui ne peut être résolu seul.

L'adoption, c'est aussi un processus sans garantie, un parcours centré sur l'intérêt supérieur de l'enfant, un processus qui nécessite aide, écoute et soutien.

Sur le plan local, l'association EFA (Enfance & Familles d'Adoption) connaît un nombre stable d'adhérents ce qui traduit, à la fois, l'intérêt porté par les postulants à l'adoption aux objectifs de l'association mais aussi la fidélité de ses adhérents de longue date. Toutefois, le « turn-over » des nouveaux adhérents atteste de la difficulté de mener à terme un projet de parentalité adoptive éminemment personnel.

Les activités de l'association, membre de l'UDAF des Bouches du Rhône, sont orientées principalement en direction des candidats à l'adoption dans le but de les

informer, de les écouter et les accompagner dans leur projet d'adoptants. Ainsi, l'organisation de groupes de paroles, de manifestations publiques, de rencontres thématiques sont les moyens que l'association engage pour rendre pérenne l'adoption d'un enfant - autre forme de solidarité familiale.

**Pierre Bernabo,**

*Président de l'association  
Enfance et Familles d'Adoption*

*Mail : efa13@laposte.net*





## ▶ Une nouvelle association : « Parrainage de Proximité des Bouches-du-Rhône »

La société contemporaine offre à l'enfant une place privilégiée. Cet intérêt n'est pas nouveau. Aucune société ne peut exister sans transmettre son savoir accumulé aux jeunes générations. Après la seconde Guerre Mondiale, une convention de l'ONU de 1959 consacra leurs droits. La Convention Internationale des Droits de l'enfant, quant à elle, sera ratifiée par la France le 2 juillet 1990.

Faussement rapproché de l'adoption, le parrainage de proximité constitue un dispositif d'accompagnement utile. Il est adapté à la volonté de socialisation de l'enfant, à une époque où l'isolement, le repli sur soi et la précarité se sont accentués. Il a pu trouver sa place dans le cadre du développement d'une politique nationale de soutien à la parentalité mise en œuvre par l'Etat.

Dans la continuité de la réflexion menée lors de la conférence de la famille en 2003, un Comité National du Parrainage a été créé en mai de la même année. Il a eu pour

mission de proposer un cadre de référence permettant de conserver la diversité des approches et la richesse du parrainage, tout en en garantissant sa qualité. C'est ainsi que la formalisation de la relation de parrainage prévoit l'établissement d'une convention qui stipule le respect de l'autorité parentale et précise le rôle de chacun, dont la participation volontariste des acteurs - parents, enfants, parrains.

En définitive, le but fondamental du parrainage est d'apporter un soutien et une assistance dans l'éducation et le développement de l'enfant. Contribuer à satisfaire ce besoin fait partie intégrante des missions de l'UDAF 13 qui est membre du REAAP (Réseau d'Écoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents), ainsi que de l'Observatoire départemental de la protection de l'enfance.

Un nouveau service a été créé dans les Bouches-du-Rhône en octobre 2010. Depuis, il s'est étoffé grâce à l'appui des principales institutions et associations du

département. Aujourd'hui, ce service s'est transformé en une association présidée par Jean-Maurice AIRAUDO, Secrétaire Général de l'Udaf 13. Elle poursuit et développe l'action de parrainage au bénéfice des familles du département.



Source : [www.vazy-jetecrois.com/spip.php?article479](http://www.vazy-jetecrois.com/spip.php?article479)

**Contact :**  
**Mina FAÏQ**, tel. : 04.91.10.07.83/06.70.63.07.64  
**Clémentine BIENFAIT**,  
tel. : 04.91.10.06.16 / 06.70.63.10.06  
Mail : [parrainageproximite@udaf13.fr](mailto:parrainageproximite@udaf13.fr)

## ▶ Biennale de l'Intergénération

Pour l'ACLAP (Action de Coordination, de Loisirs et d'Accueil pour les Personnes Agées), l'intergénération se définit comme le mélange de différentes tranches d'âge. Celle-ci va permettre aux aînés de faire part de leurs expériences, d'affirmer leurs savoirs faire et aux plus jeunes de les aider à s'adapter à la société contemporaine. Ces actions communes, par nature, vont faciliter une connaissance réciproque des partenaires et par la même être facteurs de cohésion sociale. Mieux encore c'est dans le « faire ensemble » que se créera une vraie complicité.

Dans cette perspective la Commission Intergénération de l'UDAF13 a œuvré depuis 2002 afin qu'après la réflexion, se concrétisent de vrais et nouveaux rapports. Sur cet élan, des journées de l'Intergénération ont eu lieu sous la forme de biennales qui ont démarré dès 2008. Tous les deux ans ce temps fort a réuni les associations, institutions, travailleurs sociaux, intellectuels et les membres du Réseau de l'InterGénération PACA (RIG géré par l'ACLAP en association avec l'IFAC - Institut de

Formation, d'Animation et de Conseil). Ces manifestations ont débouché sur de multiples échanges et fondé souvent la mise en œuvre d'actions intergénérationnelles innovantes. Ce furent également des temps utiles pour recenser l'existant et les besoins apparus.

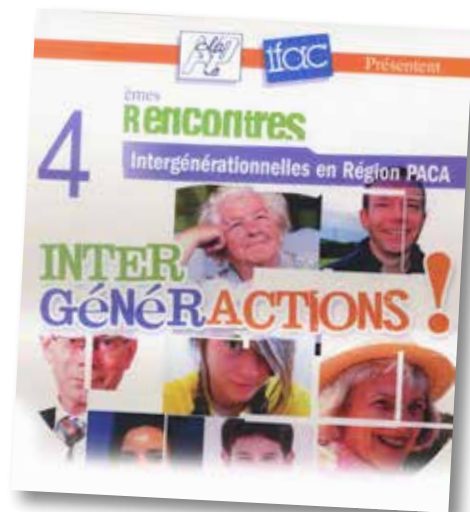
Les 29 et 30 avril 2014 une nouvelle Biennale de l'Intergénération a eu lieu à la Salle Vallier avec le partenariat du Ministère de l'Education Nationale. Les thèmes abordés ont été l'éducation, la transmission et la mémoire, la formation, l'apprentissage de la vie citoyenne et le bien être. Son succès a été manifeste et plusieurs centaines de participants ont pu apprécier la qualité des orateurs présents. Parmi les intervenants citons, Michel Riquier, Corinne Grenier, Jean-Marc Barki, M. Dutailly, Manuel Pinto, et enfin Muriel Mouret et Alain-Pierre Merger.

Le 29 avril ayant été décrété « journée européenne de l'Intergénération », un grand débat public s'est ouvert sur un thème on ne peut plus d'actualité « Pourquoi voter aux élections européennes ? ».

Durant ces journées fut présentée la prochaine « Maison de l'Intergénération » qui s'ouvrira début 2015.

Voici l'appel de l'ACLAP « à tous, jeunes et moins jeunes la solidarité intergénérationnelle vous attend. Elle est à construire plus fortement encore aujourd'hui qu'hier ».

**Guy BOCCHINO**  
Président de l'ACLAP  
Président de la Commission Intergénération de l'UDAF13  
Tél. : 04 91 48 53 33  
Mail : [accueil@aclap.org](mailto:accueil@aclap.org)





2

## LE LOGEMENT : PROBLÈME N°1 DES FAMILLES

Il y a 30 ans, Roger BURNEL qui fut Président de l'UNAF le disait « sans logement il n'y a pas de famille ». Toujours aiguë, la situation s'est complexifiée par l'accroissement du nombre de familles monoparentales, par le vieillissement de la population qui amplifie le temps partagé entre générations, par la cherté des parcs locatifs, par la pression démographique, par la place faite plus amplement aux personnes handicapées (sans en résoudre toujours toutes les difficultés de vie).

Des actions spécifiques, partenariales pour faire face aux besoins des différents publics ont vu le jour depuis quelques années : maisons-relais, aide aux familles de locataires dans leur cheminement, mixité intergénérationnelle.

Toutes visent à intégrer, mieux intégrer, réintégrer, les membres du corps social. La richesse de la vie associative s'affirme ici par la diversité des solutions proposées.

### Habitat et Humanisme

Depuis sa création Habitat et Humanisme lutte contre le mal logement et œuvre pour l'insertion des plus démunis en ouvrant la porte à la mixité sociale et intergénérationnelle.

La lutte contre la solitude des publics accueillis, mais aussi celle contre la précarité financière constituent des enjeux clés, déclinés jusqu'ici par des réponses sous forme de logements diffus accompagnés ou de pensions de famille.

Loger, à très faibles loyers, dans des quartiers équilibrés, des personnes fragilisées en les accompagnant vers la reprise d'une vie sociale plus épanouie, est le fondement d'Habitat et Humanisme, qui s'est, pour répondre à cet enjeu majeur, constitué un parc de plus de 6 000 logements dans le diffus.

Mais ces logements totalement autonomes ne peuvent pas accueillir des personnes, isolées et fragilisées par les incidents de la vie (chômage, séparation, santé...), ayant besoin du soutien de travailleurs sociaux et de bénévoles pour retrouver, à leur rythme, leur place dans la société.

Nous avons alors créé près de cinquante pensions de famille. Ce sont de véritables structures d'habitat durable, autonomes et protégées, proposant des logements indépendants et des espaces de vie communes. La pension de famille offre le confort d'une convivialité choisie : chacun reste maître du moment et du degré de son investissement dans la vie collective et les activités proposées. Des responsables de maison salariées et des bénévoles accompagnent le projet pour assurer une occupation paisible des locataires, une bonne insertion dans le quartier ainsi que les activités, les temps conviviaux et les liens avec les services de proximité.

Mais il a fallu attendre ces dernières années pour que prennent corps des projets qui tentent d'apporter une réponse innovante par le brassage des générations dans un même lieu.

Alors que dans d'autres cultures il s'agit d'une tendance naturelle, dans nos sociétés occidentales il n'y a rien de moins naturel que l'intergénérationnel.

Pourtant, aujourd'hui, la démarche intergénérationnelle peut constituer une solution dans de nombreuses situations, notamment pour le logement. Encore faut-il qu'elle réussisse à franchir les obstacles des peurs ou des préjugés entre générations, et qu'elle arrive à déclencher de réelles envies de « vivre ensemble » et s'appuie sur un levier fondamental : la solidarité familiale.

Des freins juridiques et administratifs ne permettent pas d'encadrer les projets intergénérationnels de manière satisfaisante, ce qui entraîne des solutions imaginées à partir des outils existants (résidences sociales ou autres).

Toutefois, la réunion de plusieurs composantes générationnelles peut constituer une manière d'enrichir le « vivre ensemble ». Nous voulons faire de ces habitats des lieux de vie où chacun pourra valoriser ses savoir-faire en développant des liens de solidarité et d'échange avec ses voisins permettant à chacun de retrouver une certaine estime de soi et une utilité dans sa vie quotidienne. Même si, tout au long de leur présence dans le lieu de vie intergénérationnel, le degré d'implication de chaque résident peut varier entre contribution et bénéfice, il s'agit pour nous de veiller à ce que, à tout moment, ce double positionnement soit bien présent.

Une résidence intergénérationnelle accueille donc des familles monoparentales (principalement de jeunes mamans avec leur enfant), des personnes âgées, des étudiants et de jeunes actifs. Le principe est plutôt simple : des appartements partagés avec des espaces intimes pour chacun des résidents et des espaces partagés pour tous : un hall d'entrée, des lieux partagés (salle de lecture, de jeux, de convivialité, jardin, ...), une laverie.

L'objectif que nous nous donnons pour ces résidences, est de recréer du lien social, de permettre la rencontre, l'entraide, de favoriser le partage, la transmission de compétences. Nous travaillons, auprès des familles monoparentales, le « bien grandir » pour les enfants et le « bien s'épanouir » pour les mamans.

Même si l'argument financier reste incontournable, la peur de la solitude et de l'isolement sont des motivations importantes. Elles reviennent souvent dans le témoignage des habitants. Les équipes de travailleurs sociaux et de bénévoles dédiés à ces résidences œuvrent à recréer une solidarité familiale, un sentiment d'appartenance qui soit un ciment fondamental pour retrouver une place entière dans la cité.

Ces résultats sont possibles pour deux raisons : d'une part, la compétence et l'engagement des équipes d'accompagnement et de soutien et, d'autre part, l'engagement financier des pouvoirs publics. Qu'ils soient étatiques ou territoriaux, leurs aides assurent le financement complet du fonctionnement de ces résidences et pensions de famille. Cette solidarité publique nous permet de recréer de la solidarité familiale.

Il faut souhaiter que ce cercle vertueux soit pérenne....

**Alain CORMERAIS,**  
Président d'Habitat et Humanisme  
Président de la commission Habitat de l'UDAF 13.  
Tél. : 04 91 26 28 17



## ▶ Familles Gouvernantes

Le dispositif des « Familles Gouvernantes » a pour vocation essentielle d'accompagner des personnes vulnérables soumises à l'un des régimes de protection civile. Il s'agit de mettre à disposition un logement adapté pouvant recevoir cinq personnes bénéficiant du soutien d'une gouvernante. L'association « La Joie de Vivre » affecte pour sa part des auxiliaires de vie sur les sites avec pour mission principale d'apporter, six jours sur sept, assistance aux intéressés dans tous les actes de leur vie quotidienne.

Il est à noter que l'adaptation des locaux (chambres individuelles, salle collective et lieu d'accueil) facilite la réception des familles ou amis des résidents dans le but de rétablir ou de consolider des relations qui souvent avaient disparu.

Cette réponse associative souple, concrète et immédiate permet de rompre l'isolement et de maintenir dans le tissu social, des personnes non totalement autonomes, fragiles, voire marginalisées et en grandes difficultés relationnelles.

Ce dispositif qui existe depuis 2007, favorise également l'organisation d'un maintien dans un domicile fixe, en milieu urbain ordinaire, tendant à terme à l'insertion sociale des moins fragiles.

Six appartements « Familles Gouvernantes » ont ainsi pu être ouverts sur la commune de Marseille avec :

- des bailleurs sociaux (Unicil à St Barnabé 12<sup>ème</sup>, Erillia aux Caillois 11<sup>ème</sup>)
- des bailleurs privés (à Beaumont 12<sup>ème</sup>, aux Chartreux 4<sup>ème</sup>)
- l'Assistance Publique de Marseille (à Longchamp 1<sup>er</sup> - 2 unités)

Grâce enfin au partenariat mis en place avec l'hôpital Edouard Toulouse, nous avons pu ouvrir en mars 2013 un septième dispositif.

Nous pouvons ainsi accueillir au total dans la ville trente cinq majeurs protégés (25 hommes et 10 femmes).

Le succès de ces réalisations, et la qualité de vie offerte nous motivent pour poursuivre le travail entrepris et rechercher de nouveaux lieux d'implantation pour nos « Familles Gouvernantes ».

**Contact à l'UDAF 13 :**  
**Sylvie BAZIN**

Tél. : 04.91.10.06.42  
Mobile : 06.79.82.39.79  
Fax : 04.91.10.06.06  
Mail : s.bazin@udaf13.fr



## ▶ L'association HANDITOIT

### LE LOGEMENT DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

L'association HandiToit, créée en mars 2002 à Marseille, est née de la volonté de personnes handicapées, souhaitant vivre à domicile dans des logements adaptés avec une véritable vie sociale, culturelle et (ou) professionnelle, dans une cité accessible à tous.

Toute l'action d'HandiToit relève de cette volonté forte de trouver des solutions imaginées, initiées et mises en œuvre par et pour des personnes handicapées.

C'est autour de la préoccupation du droit à l'autonomie de vie que l'association HandiToit agit pour « favoriser le choix des personnes handicapées physiques, de vivre seules ou en famille dans un logement adapté et sécurisé ».

### LA FORMULE HANDITOIT

Un projet innovant et « sécurisant » qui propose des lieux de vie personnels dans des appartements adaptés intégrés dans un ensemble immobilier, associant une aide humaine 24h sur 24h pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne.

### MARSEILLE

Une première initiative : Un projet pilote en partenariat avec Arcade/SFHE et la Société ERILIA à Marseille, Boulevard Boues.

Aujourd'hui, quinze personnes handicapées moteur, en fauteuil roulant, dépendantes d'une tierce personne, bénéficient de ce concept d'appartements regroupés avec service d'accompagnement.

14 appartements sont loués par des personnes handicapées physiques dépendantes, le 15<sup>ème</sup> est le siège du Service d'HandiToit depuis lequel une permanence est assurée 24H/24.

Ces appartements font partie d'un ensemble immobilier de 110 logements sociaux répartis sur deux résidences mitoyennes, au boulevard Boués dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement de Marseille.

### ISTRES

La réussite de notre projet du Bd Boués, l'enthousiasme de ses bénéficiaires, nous ont incités à développer une autre Formule HandiToit dans le département des Bouches du Rhône.

Notre choix s'est porté sur la ville d'Istres, dont la municipalité, sensibilisée à l'accueil des personnes handicapées, s'est engagée dans une charte du « bien vivre ensemble » (2010).

Cet engagement se concrétise par de nombreux aménagements de voiries, l'accessibilité des infrastructures publiques et un certain état d'esprit ouvert à la diversité : <http://www.istres.fr>

### HandiToit Provence

Tél. : 04.91.26.56.27  
Mail : [contact@handitoit.org](mailto:contact@handitoit.org)  
[www.handitoit.org](http://www.handitoit.org)





## ET LES JEUNES, QUE DISENT-ILS ?

De tout temps la jeunesse a eu du mal à s'intégrer dans une société établie. Son insertion morale et professionnelle a posé problème à chaque génération, les mentalités comme les structures d'accueil ne répondant pas toujours à leurs aspirations.

Les événements de 68, quelqu'en aient été les effets ultérieurs, ont consacré cette incompréhension.

Sur des sujets aussi vastes et aussi graves, il est nécessaire d'ouvrir un débat collectif auprès des publics les plus larges.

Hasard des circonstances, une sorte de référendum auprès des jeunes été provoqué par France-Télévision : il ne s'agissait pas de parler par exemple du mariage pour tous, de la gestation pour autrui, de l'euthanasie... il s'agissait pour les 210 000 jeunes qui ont répondu à ce

sondage grandeur nature, de parler d'eux mêmes et de leur génération.

Très simplement et synthétiquement, voici quelques uns de leurs constats :

- ils voient leur vie en noir et en majorité qu'elle sera pire que celle de leur parents.
- dans une société en grande évolution utilisant les technologies les plus avancées... ils ne trouvent pas les aides morales et politiques dont ils auraient besoin pour s'affirmer et s'épanouir.
- 81% des répondants disent que le travail est important dans la vie, mais ne se sentent pas accueillis, ils ont en conséquence la tentation de partir à l'étranger.
- alors divine surprise, ils affirment « Famille, je t'aime ».

Divine surprise écrivons nous en regard des messages des médias en permanence alarmistes au sujet de la famille.

Ici, il faut rappeler, qu'autant le rôle des médias est utile pour l'information et la culture, autant ce rôle peut-être nocif. Par facilité, par inculture, par idéologie, ils font le constat que « Tout fout le camp »... et ne font, par la même, qu'ajouter à l'ambiance délétère qui nous entoure, avant peut-être de nous asphyxier.

Reprenons les termes d'un article du Monde (février 2014) : « la Famille apparaît plus que jamais comme la valeur refuge - 80% la définissent comme idéale ou « cool » - les deux générations parents / enfants sont solidaires ».

73,1 %

C'est la proportion de couples mariés sur les 15,8 millions de couples vivant en France en 2011

« Les sociologues décrivent chez les jeunes un fort potentiel de révolte. Ils représentent une nouvelle génération qui veut entrer de plain pied dans une société vieillissante. Elle enrage de piétiner à son seuil mais ne veut rien renverser. Elle n'est pas en conflit de valeurs, elle trouve par contre que toutes les portes lui sont fermées. Elle envoie donc un avertissement. »

Ne peut-on conclure que les adultes d'aujourd'hui, ceux qui détiennent le pouvoir et la richesse doivent comprendre qu'ils ont à apaiser et à susciter l'espoir. Ce ne sera pas en imposant brutalement des changements souvent fondamentaux dans nos règles de vie que sera créée une société stable et heureuse.

La jeunesse demande aujourd'hui et exigera demain peut-être les conditions du bonheur et non celles du doute.

Udaf 13

241 000

C'est le nombre de mariages célébrés en 2012 en France

## ALORS FAUT-IL PRÉCONISER SOLIDARITÉS FAMILIALES ou SOLIDARITÉ PUBLIQUE ?

On a vu que la « Famille » est une affaire politique (au sens étymologique du terme) que l'Etat ne peut négliger.

En fait la solidarité familiale si naturelle, si foncière plus prégnante encore en raison des difficultés sociales actuelles, semble quelquefois se substituer à la solidarité publique, à moins que ce soit cette dernière qui tende à se dégager de ses responsabilités pour les confier à la première.

**Mais on ne peut les opposer l'une à l'autre, elles constituent toutes deux une façon de répondre aux difficultés des populations.**

Peu-être pourrait-on simplement dire que la solidarité publique obéit à des impératifs politiques et économiques conjoncturels et que la solidarité familiale obéit à une loi plus fondamentale et plus permanente, celle du coeur.

75 %

des 13,9 millions d'enfants qui vivent en famille, vivent avec leurs deux parents



## ACCIDENTS DU TRAVAIL

### Indemnités journalières

- 28 premiers jours, 60 % du salaire journalier de base, maximum : **187,89 €**
- à partir du 29<sup>ème</sup> jour, 80 % du salaire journalier de base, maximum : **250,52 €**

## ALLOCATIONS FAMILIALES

- si vous avez 2 enfants **129,35 €/mois**
  - si vous avez 3 enfants **295,05 €/mois**
  - ajouter, par enfant en plus **165,72 €/mois**
- Majoration :
- **36,38 €** par enfant de 11 à 16 ans
  - **64,67 €** par enfant de plus de 16 ans.
- Allocation forfaitaire : **81,78 €/mois**

## ALLOCATIONS AUX HANDICAPES

- **Allocation aux adultes handicapés (AAH)**
- **790,18 €/mois**. Minimum en cas d'hospitalisation, d'hébergement dans une maison d'accueil spécialisée ou d'incarcération : **237,05 €/mois**
- Complément ressources AAH : **179,31 €/mois** (selon conditions)
- Majoration pour la vie autonome : **104,77 €/mois** (selon conditions)

### Allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) :

- Allocation de base : **129,99 €/mois**
- Compléments mensuels : **97,49 €** (1<sup>ère</sup> catégorie) ; **264,04 €** (2<sup>ème</sup> catégorie) ; **373,71 €** (3<sup>ème</sup> catégorie) ; **579,71 €** (4<sup>ème</sup> catégorie) ; **740,16 €** (5<sup>ème</sup> catégorie).
- Majoration personne isolée : **52,81 €** (2<sup>ème</sup> catégorie) ; **73,12 €** (3<sup>ème</sup> catégorie) ; **231,54 €** (4<sup>ème</sup> catégorie) ; **296,53 €** (5<sup>ème</sup> catégorie) ; **434,64 €** (6<sup>ème</sup> catégorie)

### Prestation de compensation

#### A domicile :

- **Tarifs de l'aide humaine** : aide à domicile employée directement (**12,26 €/h**, **13,48 €/h** en cas de recours à un service mandataire) ; recours à un service d'aide à domicile autorisé (tarif du service fixé par le département) ; recours à un service à la personne agréé (**17,59 €/h** ou tarif prévu dans la convention service/département) ; aidant familial (**3,62 €/h** ou **5,43 €/h** en cas de cessation totale ou partielle d'activité, dans la limite de **933,36 €/mois** ou **1 120,03 €/mois** dans certains cas)

- **Montants maximaux** : aides humaines (en fonction de la durée quotidienne d'aide) ; aides techniques (**3 960 €** pour 3 ans en principe) ; aides à l'aménagement du logement (**10 000 €** pour 10 ans) et du véhicule et des surcoûts « transports » (**12 000 €** maximum pour 5 ans) ; aides exceptionnelles (**1 800 €** pour 3 ans) ou spécifiques (**100 €/mois**) ; aides animalières (**3 000 €** pour 5 ans)

- **Taux de prise en charge** : 100 % si ressources < à **26 316,08 €** par an, 80 % au-delà.

- **En établissement** : 10 % de la prestation à domicile, dans la limite de montants qui varient selon que l'hébergement intervient en cours de droits à la prestation à domicile ou lors de la demande

## ALLOCATION JOURNALIERE DE PRESENCE PARENTALE

Il vous sera versé autant d'allocations journalières que de jours d'absence pris dans la limite de 22 allocations par mois.

- **Montant de l'allocation journalière** (selon

### conditions de ressources annuelles)

- Vous vivez en couple : **42,97 €**
- Vous vivez seul(e) : **51,05 €**

## ALLOCATION PERSONNALISEE D'AUTONOMIE

Le montant maximum mensuel s'élève à :

- **1312,67 €** en cas de classement en GIR 1 (dépendance la plus lourde),
- **1125,14 €** en GIR 2,
- **843,86 €** en GIR 3,
- **562,57 €** en GIR 4.

## ALLOCATION DE RENTREE SCOLAIRE

Avec plafond de ressources.

- **360,63 €** pour un enfant de 6 à 10 ans
- **382,64 €** pour un enfant de 11 à 14 ans
- **395,90 €** pour un enfant de 15 à 18 ans

## ALLOCATION DE SOUTIEN FAMILIAL

- **95,52 €**, par mois pour l'enfant privé de l'aide de l'un de ses parents
- **127,33 €**, si l'enfant est privé de l'aide de ses deux parents.

## CHOMAGE ASSURANCE

- **Aide au retour à l'emploi (A.R.E.)**
- A taux plein le montant brut de l'ARE est égal :
  - soit à 40,4 % du salaire journalier de référence plus une partie fixe égale à **11,64 €/jour**,
  - soit à 57,4 % du salaire journalier de référence.
- L'allocation ne peut être inférieure à **28,38 €/jour** et ne peut excéder 75 % du salaire journalier de référence.

## CHOMAGE SOLIDARITE

- **Allocation temporaire d'attente (A.T.A)** : **11,35 €/jour**
- **Allocation de solidarité spécifique (A.S.S.)**
- \* cas général : **16,11 €/jour**
- \* taux majoré (certains chômeurs âgés) : **23,12 €/jour** avec plafond de ressources
- **Activité partielle** :
- **indemnité** : 70 % de la rémunération horaire brute, et 100% du salaire horaire net en cas d'actions de formation.

## COMPLEMENT FAMILIAL

- Les ressources de votre famille ne doivent pas dépasser une limite variable selon votre situation.
- Le montant mensuel du complément familial est de **168,35 €**.

## COUVERTURE MALADIE UNIVERSELLE (C.M.U.)

- Affiliation gratuite : plafond de revenu fiscal annuel : **9356 €**
- Cotisation égale à 8% des revenus au-delà du plafond de revenu

## PENSION D'INVALIDITE

- 1<sup>ère</sup> catégorie : 30 % du salaire de base : minimum mensuel **279,98 €**, maximum mensuel **925,80 €**
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie : 50 % du salaire de base : minimum mensuel **279,98 €**, maximum mensuel **1 543 €**
- Majoration forfaitaire pour tierce personne de **1 103,08 €** (pensions de 3<sup>ème</sup> catégorie)

## PRESTATION D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

- **Prime à la naissance** : **923,08 €**.
- **Prime à l'adoption** : **1846,15 €**.
- **Allocation de base** : **184,62 €** avec plafond de ressources

- **Complément de libre choix d'activité** en cas de non perception de l'allocation de base
  - Taux plein : **576,24 €/mois**
  - Taux partiel (inférieur à 50 %) : **438,17 €/mois**
  - Taux partiel (entre 50 et 80 %) : **331,35 €/mois** en cas de perception de l'allocation de base
  - Taux plein : **390,52 €/mois**
  - Taux partiel (inférieur à 50 %) : **252,46 €/mois**
  - Taux partiel (entre 50 et 80 %) : **145,63 €/mois**
- **Complément de libre choix du mode de garde** Pour l'emploi d'une assistante maternelle ou une garde d'enfant à domicile :
  - de 0 à 3 ans : **174,37 € à 460,93 €/mois** (selon les ressources)
  - de 3 à 6 ans : **87,19 € à 230,47 €/mois** (selon les ressources)
- Pour l'appel à une association ou une entreprise habilitée employant des assistantes maternelles ou des gardes d'enfant à domicile :
  - Assistante maternelle agréée
  - de 0 à 3 ans : **465,01 à 697,50 €/mois** (selon les ressources)
  - de 3 à 6 ans : **232,51 à 348,75 €/mois** (selon les ressources)
  - Garde à domicile et micro-crèche
  - de 0 à 3 ans : **610,32 à 842,84 €/mois** (selon les ressources)
  - de 3 à 6 ans : **305,16 à 421,43 €/mois** (selon les ressources)

## PRIME DE DEMENAGEMENT

Le montant de votre prime est égal à vos frais de déménagement dans la limite de :

- **974,90 €** si vous avez 3 enfants
- ajoutez par enfant en plus à partir du 5<sup>ème</sup> **81,24 €**

## REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE

### Personnes sans activité professionnelle

- **Montant forfaitaire maximum** :
- 1 personne : **499,31 €/mois** / 2 personnes : **748,97 €/mois**
- Par personne à charge supplémentaire : **149,79 €/mois**
- Personne à charge à partir de la 4<sup>ème</sup> : **199,72 €/mois**
- **Montant forfaitaire maximum pour parent isolé** :

- Femme enceinte sans enfant : **641,17 €/mois**
- Parent isolé, un enfant de moins de 3 ans à charge : **854,89 €/mois**
- Par enfant supplémentaire : **213,72 €/mois**
- Forfait logement à déduire (logement gratuit ou aides)
- 1 personne : **59,92 €**
- 2 personnes : **119,84 €**
- 3 personnes et plus : **148,30 €**

### Personnes exerçant une activité professionnelle

• **RSA** = (montant forfaitaire maximum + 62% des revenus professionnels) ressources du foyer

## S.M.I.C.

Horaire brut : **9,53 €**  
Mensuel brut pour 35h hebdo : **1 445,38 €**